

# CERTIFICAT DE SPECIALISATION ACTIVITES D'ESCALADE

## MODALITES DU TEST DE SELECTION

Le test de sélection comprend :

- des épreuves conformes au dispositif relatif aux exigences préalables à l'entrée en formation spécifiques à la spécialité
- une épreuve de sélection complémentaire permettant de repérer les candidats susceptibles de suivre la formation et la valider.

### 1) EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Elles sont définies ainsi :

Etre capable de progresser efficacement et de maîtriser les connaissances, les techniques de sécurité de l'escalade correspondant aux niveaux de pratique suivants :

- 5A en bloc
- 6A en tête à vue, sur SAE ou site naturel.

Elles se déroulent de la manière suivante :

- enchaîner en posant les dégaines, au moins une voie d'escalade cotée 6A (en tête à vue) sur trois proposées
- effectuer une manœuvre de réchappe dans une des voies
- installer un relais en haut d'une voie équipée
- puis descendre en rappel auto-assuré
- enchaîner un passage de bloc coté 5A après travail si nécessaire
- assurer la sécurité d'un grimpeur lors du passage de son test

### 2) EPREUVE DE SELECTION COMPLEMENTAIRE

Une épreuve de sélection complémentaire sera mise en place si le nombre de candidats est supérieur à l'effectif stipulé dans l'arrêté d'habilitation délivrée par la Direction Départementale et Régionale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté. Cette dernière est définie comme suit :

- ✓ Une épreuve orale (durée : 15 minutes ; coefficient 1)  
Entretien portant sur les motivations et le projet professionnel du candidat.

### RAPPEL DES DATES IMPORTANTES

- ✓ Date butoir des inscriptions : 21 août 2015
- ✓ Date du test de sélection : 11 septembre 2015
- ✓ Date du positionnement : 11 septembre 2015
- ✓ Dates de formation : du 21 au 25 septembre 2015, du 05 au 09 octobre 2015, du 04 au 08 avril 2016 et du 25 au 29 avril 2016